

[Text]

REPORT TO THE HOUSE

WEDNESDAY, October 7, 1970.

The Special Committee on Election Expenses has the honour to present its

FIRST REPORT

Your Committee not having had time to complete consideration of its Order of Reference of Wednesday, June 10, 1970 recommends that it be reconstituted with the same powers and that the evidence adduced during the current Session be referred to it.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 1 and 2*) is tabled.

Respectfully submitted,

Your Committee not having had time to complete consideration of its Order of Reference of Wednesday, June 10, 1970 recommends that it be reconstituted with the same powers and that the evidence adduced during the current session be referred to it.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 1 and 2*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président,
JAMES JEROME,
Chairman.

Le président,
JAMES JEROME,
Chairman.

be adopted as read and that the Chairman be hereby instructed to report to the House accordingly.

At 3:42 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le greffier du Comité,
Robert G. Marison,
Clerk of the Committee.

[Text]

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le MERCREDI 7 octobre 1970.

Le Comité spécial sur les dépenses électorales a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le Comité n'ayant pu terminer l'étude de son ordre de renvoi qui lui a été déféré le mercredi 10 juin 1970 recommande qu'il soit reconstitué avec les mêmes pouvoirs et que les témoignages recueillis au cours de la présente session lui soient déférés.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n^{os} 1 et 2*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Comité n'ayant pu terminer l'étude de son ordre de renvoi qui lui a été déféré le mercredi 10 juin 1970 recommande qu'il soit reconstitué avec les mêmes pouvoirs et que les témoignages recueillis au cours de la présente session lui soient déférés.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n^{os} 1 et 2*) est déposé.

Respectueusement soumis,

soit adopté tel que lu et que le président soit autorisé à le présenter à la Chambre des communes.

A 3 h. 42 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.